

Feuille de route Economie Circulaire 2023-2026 Contrat d'Objectif Territorial

Axe	Orientations
1. Coordonner et assier la gouvernance de l'ECi en PETR	<p>1.1. Acculturer en interne à l'ECi et formaliser une vision politique de l'ECi à l'échelle PETR</p> <p>1.2. Animer les instances de pilotage et l'articulation politique et technique avec les EPCI</p> <p>1.3. Formaliser les outils de suivi des démarches territoriales</p>
2. Animer et accompagner la montée en compétence des EPCI autour des sujets d'ECi	<p>2.1. Animer un réseau des techniciens ECi des EPCI, partager les REX et bonnes pratiques (en particulier pour les objectifs territoriaux : mise en place d'une démarche de commande publique responsable et le développement d'actions EIT)</p> <p>2.2. Mutualiser les actions de formation et d'acculturation aux piliers de l'ECi</p> <p>2.3. Mutualiser la veille sur les dispositifs d'accompagnement à l'ECi pour les territoires</p>
3. Communiquer et animer la dynamique partenariale sur le territoire	<p>3.1. Élaboration d'une stratégie de communication visant à promouvoir les actions et initiatives des EPCI, PETR et Partenaires</p> <p>3.2. Cartographie des acteurs et initiatives et mobilisation des acteurs (appui partenaires, EPCI, CODEV...)</p>